

Communiqué de Presse

Unité de Communication de l'Assemblée parlementaire

Réf: 552f07

Tel: +33 3 88 41 31 93

Fax : +33 3 90 21 41 34

pace.com@coe.int

internet: www.coe.int/press



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le Président de l'APCE condamne fermement l'exécution de trois condamnés à mort au Japon

Strasbourg, 23.08.2007 – Après sa déclaration concernant une exécution intervenue au Texas, le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), René van der Linden, a une nouvelle fois condamné avec la plus grande fermeté l'exécution de trois condamnés à mort au Japon.

M. van der Linden a déploré que, d'après les informations dont il dispose, le Ministre de la Justice, Jinen Nagase, ait signé dix ordres d'exécution depuis sa prise de fonctions, au lieu de suivre les pas de son prédécesseur, Seiken Sugiura, qui avait refusé de signer de tels ordres pendant son mandat, mettant ainsi fin à un moratoire *de facto*.

Aux yeux de l'APCE, il est inadmissible que le Japon et les Etats-Unis – qui jouissent tous deux du statut d'observateur auprès de l'Organisation des 47 depuis 1996 – continuent à appliquer la peine de mort malgré les appels de l'Assemblée à un moratoire immédiat sur les exécutions. « Ce faisant, ils enfreignent leur engagement fondamental à l'égard des valeurs essentielles du Conseil de l'Europe, à savoir les principes de démocratie, de prééminence du droit et de reconnaissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales à toute personne relevant de leur juridiction », a estimé M. van der Linden.

« La peine de mort n'a pas de place légitime dans le système pénal d'une société moderne civilisée et son application relève de la torture et des peines inhumaines ou dégradantes au sens de l'article 3 de la Convention européenne des Droits de l'Homme. »

Le Président a rappelé que l'APCE était également très préoccupée par les conditions de détention des condamnés à mort, tant au Japon qu'aux Etats-Unis, conditions qui exacerbent l'angoisse psychique connue sous le nom de « phénomène du couloir de la mort », expressément définie comme une violation des droits de l'homme par la Cour européenne des Droits de l'Homme en 1989. Il a exhorté les autorités concernées à améliorer sans délai les conditions dans le « couloir de la mort », notamment en mettant fin au secret entourant les exécutions, en supprimant les restrictions inutiles des droits et des libertés et en élargissant l'accès au recours judiciaire après condamnation et appel.

L'Assemblée comprend 318 membres issus des parlements nationaux des 47 Etats membres.

Président : René van der Linden (Pays-Bas, PPE/DC) - Secrétaire Général de l'Assemblée : Mateo Sorinas.

Groupes politiques : SOC (Groupe Socialiste) ; PPE/DC (Groupe du Parti populaire européen) ; ADLE (Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe) ; GDE (Groupe des Démocrates européens) ; GUE (Groupe pour la Gauche unitaire européenne).